

EDITO

America first. America again... L'Amérique ne cesse d'être à la une de l'actualité économique et politique en affichant une croissance effrontée face à une Europe affaiblie et des émergents divisés. Son président divise, mais sa puissance unit.

En France, l'engouement créé par l'avènement du jupitérien Emmanuel et le lancement de certaines réformes structurelles, certes tardives et faiblards, laissent place, petit à petit, aux guéguerres de partis dont nous avons trop souvent l'habitude.

Les nouvelles ont été nombreuses ces derniers mois et cette modeste lettre pourrait en être un résumé simpliste et ciblé de l'actualité patrimoniale qui pourrait vous concerner directement : flat tax (c'est une bonne nouvelle), prélèvement à la source (une réforme difficile mais obligatoire), placements garantis au rendement de plus en plus faible (le dilemme éternel de l'épargnant), changement d'assurance emprunteur (des opportunités à étudier).

C'est toujours avec optimisme que je vous souhaite une excellente lecture et un bel automne.

Frédéric Heritier (Conseiller en Gestion de Patrimoine)

ACTU ECO

2018, de fortes disparités entre les marchés

Comme attendue, la Fed (Réserve Fédérale Américaine) a relevé ses taux pour la 3ème fois depuis le début de l'année entre 2% et 2,25%, dans un contexte économique très favorable. En effet, la croissance est estimée à 3,1% et le chômage pourrait reculer à 3,5%. Une 4ème hausse est attendue pour le mois de décembre selon le consensus. Notez que pour la 1ère fois depuis 2008 et juste avant la chute de Lehman Brothers, les taux directeurs corrigés de l'inflation redeviennent positifs. Pour le moment tout va bien de ce côté de l'Atlantique, et malgré les tensions commerciales avec la Chine instaurées par le président Trump, les marchés actions continuent de grimper.

Du côté de l'Europe, les inquiétudes portent sur l'Italie, qui avec une dette atteignant 130% de son PIB, est un des pays les plus endettés au monde. Le gouvernement italien semble vouloir aller au bras de fer avec Bruxelles et ne pas respecter leur accord sur leur déficit public. En France, la dette s'élève à 99%, et s'approche de la barre symbolique des 100%, rendant l'économie française vulnérable à une hausse des taux.

Les pays émergents sont quant à eux fortement impactés par la politique commerciale et monétaire américaine, et leurs marchés tant actions qu'obligataires souffrent depuis le début de l'année. Les investisseurs rapatrient leurs capitaux vers des rendements américains de plus en plus attractifs.

En outre, depuis le début d'année, l'euro recule face au dollar (-3,3%) et face au Yen (-2,8%).

Du côté des marchés actions, l'année 2018 présente de fortes disparités non seulement au niveau géographique, les Etats-Unis surperforment largement les marchés européens et émergents, mais également au niveau sectoriel, les valeurs du luxe ou technologiques sont bien plus recherchées que les valeurs financières ou automobile. De manière générale, les valeurs dites de croissance progresse plus que les valeurs décotées. En outre, ces dernières présentent actuellement des niveaux d'entrée très attractifs, et il est nécessaire de rester sélectif.

	Au 28/09/18	Depuis 1/1/18	depuis 1 an	depuis 3 ans	depuis 5 ans
CAC 40	5 493,49	+3,41%	+3,77%	+26,08%	+31,21%
Euro Stoxx 50	3 399,20	-3,55%	-4,61%	+11,84%	+16,44%
S&P 500 (US)	2 913,98	+8,99%	+16,09%	+54,85%	+72,25%
Pétrole WTI (USD)	73,53	+22,04%	+42,53%	+65,42%	-28,49%
Or (once en USD)	1 191,50	-8,79%	-7,36%	+5,14%	-10,91%
EUR (en USD)	1,1606	-3,32%	-1,49%	+3,24%	-14,18%
OAT 10 ans	0,81%	+13bp	-	-12bp	-162bp

FISCALITE

Distribution de dividendes en 2018

La loi de finances pour 2018 a mis en place de nouvelles modalités d'imposition des revenus de capitaux mobiliers applicables aux revenus perçus à compter du 1er janvier 2018, en instaurant un taux forfaitaire unique d'imposition sur le revenu (PFU) de 12,8% (+ 17,2% de prélèvements sociaux). Les contribuables y ayant intérêt peuvent cependant toujours opter pour une imposition au barème progressif de l'impôt revenu après application éventuelle d'un abattement de 40% (+ 17,2% de PS sur la totalité).

La mise en place du prélèvement à la source n'aura pas d'incidence en matière d'imposition et de déclaration des dividendes et autres distributions car ces revenus sont situés en dehors de son champ d'application. En 2018, les dividendes ne seront pas considérés comme revenus courants et n'entreront pas dans le cadre du Crédit Impôt Modernisation Recouvrement.

Pour autant, il est difficile de se rappeler d'un niveau de taxation aussi faible. Ainsi tout contribuable ou foyer fiscal ayant une tranche marginale d'imposition (TMI) de minimum 30% est aujourd'hui gagnant en cas de perception de dividendes.

A titre d'exemple, en 2017, un redevable dans une TMI à 30% était taxé sur les dividendes perçus au total (PS compris) à 33,2%, contre 30% à présent. S'il est dans une TMI à 41%, alors c'était 39%, et dans une TMI à 45%, c'était 41,1% de taxation !!! Le gain peut donc se révéler très intéressant par rapport au passé.

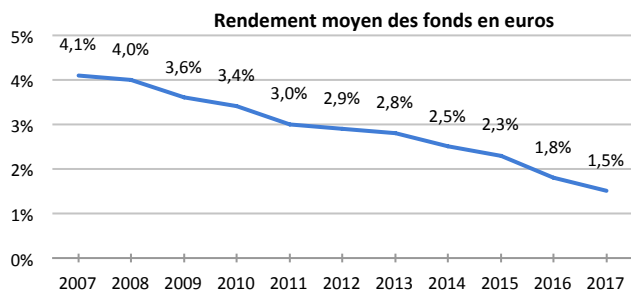
Si vous êtes dirigeant d'entreprise, pensez à nous contacter nous ou votre expert comptable... 2018 est une année où il faut profiter de cette aubaine qui ne durera peut être pas !



PLACEMENT

Placements prudents, garantis, diversifiés, quelle est la tendance ?

2017 aura été marqué une nouvelle fois par la baisse des taux des fonds en euros (support garanti proposé au sein des contrats d'assurance-vie et composé essentiellement d'obligations d'États) dont le rendement net de prélèvements sociaux est de 1,24%. Nous ne sommes pas encore au point d'inflexion de cette tendance et une nouvelle diminution est anticipée encore pendant au moins deux ans. Ce sont les fonds en euros des contrats d'assurance-vie proposés par les banques qui sont dans le bas du tableau alors que certains fonds en euros spécifiques ont rapporté plus de 3,50% en 2017 mais avec des contraintes particulières (obligation d'avoir un certain pourcentage d'autres fonds dits unités de compte dans le contrat). Ce niveau jamais atteint par les fonds en euros est le prix à payer d'être assuré d'avoir un capital garanti, mais à quel prix !



La situation inédite au niveau des taux d'intérêts est toujours la même avec des taux courts comme l'EONIA négatifs à -0,36% et des taux à 10 ans de l'État français à 0,81%. Dans ce contexte, trouver un livret A à 0,75% est une bonne surprise.

En parallèle, l'activité économique française, européenne et même mondiale est au beau fixe, les résultats des entreprises grimpent en flèche et les marchés financiers sont chahutés depuis le début de l'année. Dans ce contexte, la diversification retrouve tout son sens.

Notre cabinet vous a annoncé la mise en place d'un partenariat avec la société EOS Allocations, société spécialisée dans l'analyse des fonds et unités de compte. Cette source d'information et d'inspiration supplémentaire, nous permet de mettre à votre disposition de nombreux outils d'investissement afin de rémunérer au mieux votre épargne en fonction du niveau de risque que nous avons défini ensemble. Les résultats 2017 de nos profils ont tous dépassé les 3% de performance. Ceci met en évidence l'intérêt de la diversification et le rôle moteur de votre conseiller dans la période que nous traversons.

Chiffres en vrac

1,097 Mds \$

C'est la valeur de la société Apple atteinte en Septembre 2018, qui est la plus chère au monde.

30%

"Flat tax" correspondant au prélèvement forfaitaire unique mis en place par E. Macron en 2018.

4,41%

C'est le rendement moyen des SCPI distribué en 2017, en léger recul par rapport au 4,64% de 2016.

HERITIER GESTION PRIVÉE est à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :

- Développer son patrimoine financier et immobilier
- Optimiser sa fiscalité
- Préparer sa retraite
- Protéger ses proches
- Transmettre son patrimoine privé et professionnel

Calendrier fiscal

- **15 octobre** – Taxes foncières : date limite de paiement (jusqu'au 20 octobre par internet ou par smartphone).
- **15 novembre** – Taxe d'habitation / contribution à l'audiovisuel public : date limite de paiement (jusqu'au 20 novembre par internet ou par smartphone). La date limite de paiement peut être différente pour les résidences secondaires et certaines résidences principales, elle est indiquée sur votre avis d'imposition.
- **17 décembre** – Taxe sur les logements vacances : date limite de paiement (jusqu'au 20 décembre par internet ou par smartphone).

Prélèvement à la source

Depuis septembre, l'administration fiscale envoie votre taux de prélèvement à votre employeur. Pour votre information, ce taux et le montant du prélèvement peuvent être affichés dès à présent sur votre bulletin de salaire.

- **1^{er} janvier 2019** – Application du prélèvement à la source : le montant d'impôt est déduit automatiquement et indiqué clairement sur votre fiche de paie.
- **Avril-Juin 2019** – Déclaration de revenus 2018 : vous disposerez de votre nouveau taux de prélèvement applicable en septembre 2019
- **Août – Septembre 2019** : l'administration fiscale envoie votre nouveau taux à votre employeur/caisse de retraite

Source impots.gouv.fr

BON PLAN

Changez d'assurance emprunteur et faites des économies !

La loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014 avait instauré un droit de résiliation du contrat d'assurance emprunteur dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'offre de prêt en faveur des consommateurs.

A travers la « Loi Bourquin », le Parlement a validé à présent la faculté de résiliation unilatérale de l'assurance emprunteur au-delà de 12 mois, tant pour les nouveaux contrats que ceux en cours d'exécution.

Cette loi offre aux emprunteurs une nouvelle opportunité de réaliser des économies sur leur assurance de prêt immobilier. En comparant les offres des différents assureurs et en faisant jouer la concurrence, vous pouvez ainsi choisir un contrat au tarif plus attractif. **La résiliation annuelle est donc une opportunité supplémentaire de faire baisser le coût d'un crédit immobilier, dont l'assurance représente une part non négligeable.**

Grâce à la diversité de ses partenaires assureurs, votre conseiller peut vous conseiller sur le choix de votre assurance emprunteur et vous accompagner pour faire de larges économies. **Consultez-nous !**



HERITIER GESTION PRIVÉE
Conseil en Gestion de Patrimoine
Tél. : 06 79 67 69 34
Mail : fh@heritiergp.fr
Nouveau site : heritiergp.fr

